

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07494 Numéro SIREN : 422 908 798 Nom ou dénomination : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2019 sous le numéro de dépôt 111062



20191110622018

DATE DEPOT : 17/10/2019

N° DE DEPOT : 111062

N° GESTION : 1999B07494

N° SIREN : 422908798

DENOMINATION : SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT - S H P A

ADRESSE : 121 bis rue de la Pompe 75016 Paris

MILLESIME : 2018

.

SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT – SHPA

Société par actions simplifiée au capital de 1 049 248 €

Siège social : 121 Bis Rue de la Pompe – 75016 PARIS

422 908 798 RCS PARIS

M062

**ATTESTATION D'AFFECTATION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2019**

I. PROPOSITION D'AFFECTATION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 100.844 € en totalité au poste « Autres réserves ».

II. CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
AU PROCES-VERBAL**



**RAPPORT GENERAL
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**SHPA S.A.S.
121 Bis rue de la Pompe
75016 PARIS**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT. S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif

est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

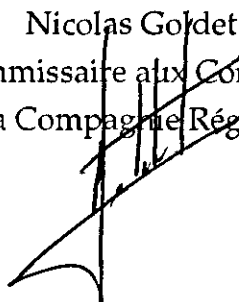
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 14 juin 2019

Nicolas Goidet
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	12 394	11 526	868	1 819	67.70
	Fonds commercial (1)	33 440		33 440		
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	31 160	13 009	18 151	405	2.28
	Autres immobilisations corporelles	100 353	35 749	64 604	36 510	129.96
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes	1 008		1 008	1 008	
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	5 266 326		5 266 326	17 879	0.34
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	10 030		10 030		
Total II		5 454 711	60 283	5 394 427	5 340 444	53 983 1.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	443		443	443	
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	115 197		115 197	15 123	11.60
	Autres créances	2 792 991		2 792 991	88 792	3.28
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	50 069		50 069		
	Disponibilités	165 770		165 770	70 036	73.16
	Charges constatées d'avance (3)	7 150		7 150	421	5.56
	Total III	3 131 619		3 131 619	2 987 892	143 727 4.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 586 329	60 283	8 526 046	8 328 337	197 709 2.37

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

10 030

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 049 248)	1 049 248	1 049 248		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 562	74 562		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	104 925	104 925		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	255 093	255 093		
	Report à nouveau	1 930 176	1 973 859	43 683	2.21
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	100 844	43 683	144 527	330.86
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	19 001	6 330	12 671	200.18
	Total I	3 533 849	3 420 334	113 515	3.32
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
PROVISIONS	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 745 293	2 005 849	260 556	12.99
	Concours bancaires courants	18 213	7 675	10 538	137.31
	Emprunts et dettes financières diverses	2 934 813	2 641 332	293 482	11.11
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	34 392	35 804	1 411	3.94
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 032	33 785	17 247	51.05
	Dettes fiscales et sociales	199 853	174 958	24 894	14.23
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	8 600	8 600		
	Total IV	4 992 197	4 908 002	84 194	1.72
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total V				
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	8 526 046	8 328 337	197 709	2.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 463 820 3 170 565

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 244 222		1 244 222	945 593	298 629	31.58
Chiffre d'affaires NET	1 244 222		1 244 222	945 593	298 629	31.58
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			250	261	11	4.40
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 694	2 144	4 550	212.22
Autres produits			133 508	120 810	12 698	10.51
Total des Produits d'exploitation (I)			1 384 674	1 068 808	315 866	29.55
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			32 535	22 863	9 672	42.31
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			450 495	385 114	65 381	16.98
Impôts, taxes et versements assimilés			38 522	32 871	5 651	17.19
Salaires et traitements			468 462	442 951	25 511	5.76
Charges sociales			111 657	86 769	24 889	28.68
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			13 454	19 394	5 940	30.63
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			100 723	100 538	184	0.18
Total des Charges d'exploitation (II)			1 215 848	1 090 500	125 348	11.49
I - Résultat d'exploitation (I-II)			168 826	21 692	190 518	878.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			47 336	46 137	1 200	2.60
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2 072 1 585
1 309 1 489

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	31 803	36 301	4 497	12.39
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 890	6 714	166	2.47
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	38 683	43 015	4 331	10.07
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	76 779	46 254	30 526	66.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	76 779	46 254	30 526	66.00
2. Résultat financier (V-VI)	38 096	3 239	34 857	15
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	178 066	21 206	156 860	739.71
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 072	1 585	488	30.78
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 000	13 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	219	219		
Total VII	2 291	14 804	12 512	84.52
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 370	2 123	753	35.49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		19 667	19 667	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	12 890	5 371	7 519	140.00
Total VIII	14 260	27 161	12 901	47.50
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	11 969	12 358	389	3.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	65 253	52 531	12 722	24.22
Total des produits (I+III+V+VII)	1 472 984	1 172 763	300 222	25.60
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 372 140	1 216 445	155 695	12.80
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	100 844	43 683	144 527	330.86

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

31 803 36 301

SAS SHPA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 64 013 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale signée entre la société mère "SHPA" et ses filiales ce montant se décompose comme suit:

CICE Prince Albert Wagram - siren 422 908 798 - : 19 171 €
CICE Prince Albert Louvre - siren 329 543 474 - : 11 903 €
CICE Prince Albert Lyon Bercy - siren 484 983 101 - : 14 316 €
CICE Prince Albert Concordia - siren 542 017 181 - : 11 363 €

La société "SHPA" détenant 50.10 % du capital de la SNC AJ Hôtels (IR) - siren 523 822 724 - la quote-part du CICE de cette dernière s'élève à 7 260 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	45 834		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	27 159		5 419
Installations générales agencements aménagements divers	49 669		39 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 553		3 393
Avances et acomptes			10 156
TOTAL	84 381		58 706
Autres participations	5 248 447		17 879
Prêts, autres immobilisations financières	10 030		
TOTAL	5 258 477		17 879
TOTAL GENERAL	5 388 692		76 584

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			45 834	45 834
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 418	31 160	31 160
Installations générales agencements aménagements divers			89 407	89 407
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 946	10 946
Avances et acomptes	9 148	0	1 008	1 008
TOTAL	9 148	1 418	132 521	132 521
Autres participations			5 266 326	5 266 326
Prêts, autres immobilisations financières			10 030	10 030
TOTAL			5 276 356	5 276 356
TOTAL GENERAL	9 148	1 418	5 454 711	5 454 711

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	9 707	1 819		11 526
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 413	5 014	1 418	13 009
Installations générales agencements aménagements divers	23 984	5 343		29 327
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 144	1 278		6 422
TOTAL	38 540	11 635	1 418	48 757
TOTAL GENERAL	48 247	13 454	1 418	60 283

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 819				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 014				
Instal.général.es agenc.aménag.divers	5 343				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 278				
TOTAL	11 635				
TOTAL GENERAL	13 454				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	6 330	12 890	219		19 001
TOTAL	6 330	12 890	219		19 001
TOTAL GENERAL	6 330	12 890	219		19 001
Dont dotations et reprises exceptionnelles		12 890	219		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 030	10 030	
Autres créances clients	115 197	115 197	
Personnel et comptes rattachés	529	529	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 528	9 528	
Groupe et associés	2 765 290	2 765 290	
Débiteurs divers	17 530	17 530	
Charges constatées d'avance	7 150	7 150	
TOTAL	2 925 367	2 925 367	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 763 506	235 129	768 912	759 465
Fournisseurs et comptes rattachés	51 032	51 032		
Personnel et comptes rattachés	78 702	78 702		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 779	50 779		
Impôts sur les bénéfices	9 669	9 669		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 732	25 732		
Autres impôts taxes et assimilés	34 970	34 970		
Groupe et associés	2 934 813	2 934 813		
Autres dettes	8 600	8 600		
TOTAL	4 957 804	3 429 427	768 912	759 465
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	260 599			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	65 578			65 578

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
SHPA INVEST			33 440	33 440	
Total			33 440	33 440	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	50 428
Autres créances	40 839
Total	91 267

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	50 428
Tva à régulariser	439
Tva / FNP	2 584
Intérêts sur comptes courants d'associés	37 816
Total	91 267

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	538
Emprunts et dettes financières diverses	29 746
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 717
Dettes fiscales et sociales	84 441
Total	136 442

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
Conges payés	
- Provisions pour congés payés	26 549
Ch. sociales sur ep	
- Provisions pour congés payés	8 270
Factures non parvenues	21 717
Remuneration conseil de surveillance 2018	24 000
Remuneration conseil de surveillance 2018 - chges sociales	4 800
Tva / Factures à établir	7 739
Impôts & taxes à payer	13 083
Intérêts sur comptes courants d'associés	29 746
Intérêts courus / emprunts	538
Total	136 442

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 150
Total	7 150

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'acquisition des immobilisations	64 450	20.00
Total	64 450	

Frais d'acquisitions des actions de la SAS "RESIDENCE LYON"

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de surveillance	24 000
Total	24 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	11
Total	12

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	76 779	38 683
Dont entreprises liées	29 830	37 816

Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux de 1.47 % au 31/12/2018.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 200 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 745 293
Total	1 745 293

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
SOCIETE DES HOTELS PRINCE ALBERT	SAS	1 049 248	121 B RUE DE LA POMPE 75016 PARIS

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- HOTEL JOUFFROY	117 802	100.00	48 960
- HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY	723 156	100.00	229 809
- SCI 6 RUE DE LA VOUTE	117 802	99.80	12 404
- SCI 108 RUE DE CHARENTON	54 463	99.80	49 463
- AUBERT PRINCE ALBERT	1 596 722	99.80	205 152
- HOTEL PRINCE ALBERT CONCORDIA	688 483	67.80	114 585
- AJ HOTELS	699 188	50.10	11 077
- RESIDENCE LYON	468 423	100.00	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			